

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le 16 décembre de l'An Deux Mille Vingt et un à 18h, le Conseil communautaire légalement convoqué le 10/12/2021, s'est réuni à Douarnenez Communauté, sous la présidence de M. Philippe AUDURIER, Président.

Votants : 26

GRIJOL Christian, ANDASMAS Anissa (visio), STEFANUTTI Isabelle, RAHER Marc, SAVINA Henri, CHANTREAU Katell, KERVAREC Ronan, HERNANDEZ Marie-Thérèse, AUDURIER Philippe, BOUCHERON Dominique, TILLIER Dominique, LE MOIGNE Philippe, DREANO Christelle, LAOUENAN-LE LEC Françoise, TANGUY Christine, JAFFRY Bernard, CROM Florence, TUPIN Hugues, POULMARC'H Bertrand, MANNEVEAU Julie (visio), GUET François, ABGUILLERM Christian.

Pouvoirs : POITEVIN Jocelyne, pouvoirs à BOUCHERON Dominique
CLEMENT Isabelle, pouvoirs à BOUCHERON Dominique
TANGUY Patrick, pouvoirs à RAHER Marc
GUILLEMOT André, pouvoirs à JAFFRY Bernard

Secrétaire de séance : RAHER Marc

Délibération N° DE 106-2021

Objet : Provisions comptables pour créances douteuses

Rapporteur : Philippe AUDURIER

Par souci de sincérité budgétaire, de transparence des comptes et de fiabilité des résultats de fonctionnement des collectivités, le code général des collectivités rend nécessaire les dotations aux provisions pour créances douteuses.

Une provision doit en effet être constituée par délibération de l'assemblée délibérante lorsque le recouvrement des restes à recouvrer sur comptes de tiers est compromis, malgré les diligences faites par le comptable public, à hauteur du risque d'irrecouvrabilité, estimé à partir d'informations communiquées par le comptable.

Par délibération DE 19-2019, Douarnenez Communautés a voté des provisions de créances douteuses pour son budget principal et ses budgets annexes (Eau régie, Assainissement Régie, Développement Economique, SPANC) mais également des reprises de provision pour risques et charges par délibération DE 82-2019 décrits dans le tableau ci-dessous :

Budgets	Année de constitution	Montant dotation aux provisions	Montant reprise de provisions	Montant des provisions
Budget Principal	2019	43 920,58 €	1 495,18 €	42 425,40 €
Eau régie	2019	3 905,08 €	1 176,43 €	2 728,66 €
Assainissement régie	2019	3 789,55 €	1 401,40 €	2 388,15 €
Développement économique	2019	11 549,72 €	0,00 €	11 549,72 €
Spanc	2019	1 377,82 €	0,00 €	1 377,82 €

Afin d'apprécier l'intégralité des créances douteuses, il est proposé au conseil communautaire d'actualiser les provisions pour le budget principal mais aussi pour les budgets annexes : Eau régie, Assainissement régie, Ordures ménagères, Développement économique et SPANC et d'en définir le pourcentage à prendre en compte dans le montant total des provisions pour l'année 2021.

Le montant de la provision pour créances douteuses est composé des « recouvrements compromis » à hauteur de 100 % et des « actions en cours » (créances de plus de 2 ans) pour un montant minimum de 15 %.

▪ BUDGET PRINCIPAL

créances restant à recouvrer / provision pour créances irrécouvrables					
exercices des créances	recouvrement compromis (à provisionner à 100%)			actions en cours sur créances de + de 2 ans (à provisionner au minimum pour 15%)	total
	procédure collective	surendettement	procès verbal de carence - ANV contentieux		
2021					
2020			1 041,95		1 041,95
2019			411,19	26 001,58	26 412,77
2018		349,07		4 026,38	4 375,45
2017		271,21		2 342,55	2 613,76
2016				583,38	583,38
2015				41,57	41,57
Antérieur à 2015				135,81	135,81
CUMUL		620,28	1 453,14	33 131,27	35 204,69
Montant à provisionner sur 2021 si provision pour 100 % des actions en cours		620,28	1 453,14	33 131,27	35 204,69
Montant provision 2021 dont 100 % des actions en cours		620 €	1 453 €	33 131 €	35 205 €

▪ EAU REGIE

créances restant à recouvrer / provision pour créances irrécouvrables					
exercices des créances	recouvrement compromis (à provisionner à 100%)			actions en cours sur créances de + de 2 ans (à provisionner au minimum pour 15%)	total
	procédure collective	surendettement	procès verbal de carence - ANV contentieux		
2021		436,49			436,49
2020	787,82	831,98			1 619,80
2019	908,32	793,83	2 284,02	31 563,29	35 549,46
2018	697,21	484,93	1 161,97	14 666,27	17 010,38
2017	1 078,55	307,25	1 478,24	8 782,95	11 646,99
2016					-00
2006 (suite transfert de compétence)				3,00	3,00
					-00
CUMUL	3 471,90	2 854,48	4 924,23	55 015,51	66 266,12
Montant à provisionner sur 2021 si provision pour 100 % des actions en cours	3 471,90	2 854,48	4 924,23	55 015,51	66 266,12
Montant provision 2021 dont 30 % des actions en cours	3 472 €	2 854 €	4 924 €	16 505 €	27 755 €

▪ **ASSAINISSEMENT REGIE**

créances restant à recouvrer / provision pour créances irrécouvrables					
exercices des créances	recouvrement compromis (à provisionner à 100%)			actions en cours sur créances de + de 2 ans (à provisionner au minimum pour 15%)	total
	procédure collective	surendettement	procès verbal de carence – ANV contentieux		
2021		481,00			481,00
2020	231,02	896,62			1 127,64
2019	928,41	1 186,34	1 854,85	31 393,95	35 363,55
2018	1 104,29	235,62	1 088,52	16 868,19	19 296,62
2017	1 057,78	288,12	1 091,55	14 451,68	16 889,13
2016	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CUMUL	3 321,50	3 087,70	4 034,92	62 713,82	73 157,94
Montant à provisionner sur 2021 si provision pour 100 % des actions en cours	3 321,50	3 087,70	4 034,92	62 713,82	73 158
Montant provision 2021 dont 30 % des actions en cours	3 322 €	3 088 €	4 035 €	18 814 €	29 258 €

▪ **ORDURES MENAGERES**

créances restant à recouvrer / provision pour créances irrécouvrables					
exercices des créances	recouvrement compromis (à provisionner à 100%)			actions en cours sur dettes de + de 2 ans (à provisionner au minimum pour 15%)	total
	procédure collective	surendettement	procès verbal de carence – ANV contentieux		
2021		362,00			362,00
2020	418,50	738,50	914,33		2 071,33
2019	385,00	808,50	2 092,14	40 863,95	44 149,59
2018	457,74	336,39	1 440,28	16 175,53	18 409,94
2017	595,90	246,48	616,04	7 489,22	8 947,64
2016	1 539,75	0,00	512,78	4 726,58	6 779,11
2015	328,50	0,00	319,03	4 219,54	4 867,07
ANT A 2015	1 291,97	0,00	773,33	5 755,80	7 821,10
CUMUL	5 017,36	2 491,87	6 667,93	79 230,62	93 407,78
Montant à provisionner sur 2021 si provision pour 100 % des actions en cours	5 017,36	2 491,87	6 667,93	79 230,62	93 408
Montant provision 2021 dont 30% des actions en cours	5 017 €	2 492 €	6 668 €	23 769 €	37 946 €

▪ **DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

créances restant à recouvrer / provision pour créances irrécouvrables					
exercices des créances	recouvrement compromis (à provisionner à 100%)			actions en cours sur dettes de + de 2 ans (à provisionner au minimum pour 15%)	total
	procédure collective	surendettement	procès verbal de carence – ANV contentieux		
2021					0,00
2020					0,00
2019				120	120,00
2018	96			435,71	531,71
2017	3128,27			60,38	3 188,65
2016				0	0,00
2015				0	0,00
ANT A 2015	12758,92			0,04	12 758,96
CUMUL	15 983,19	0,00	0,00	616,13	16 599,32
Montant à provisionner sur 2021 si provision pour 100 % des actions en cours	15 983,19	0,00	0,00	616,13	16 599,32
Montant provision 2021 dont 100 % des actions en cours	15 983 €	-00 €	-00 €	616 €	16 599 €

▪ **SPANC**

créances restant à recouvrer / provision pour créances irrécouvrables					
exercices des créances	recouvrement compromis (à provisionner à 100%)			actions en cours sur dettes de + de 2 ans (à provisionner au minimum pour 15%)	total
	procédure collective	surendettement	procès verbal de carence – ANV contentieux		
2021					0,00
2020					0,00
2019				1052,2	1 052,20
2018				391,47	391,47
2017				387,98	387,98
2016				250,01	250,01
2015				25,46	25,46
2014				50,06	50,06
CUMUL	0,00	0,00	0,00	2 157,18	2 157,18
Montant à provisionner sur 2021 si provision pour 100 % des actions en cours	0,00	0,00	0,00	2 157,18	2 157
Montant provision 2021 dont 100 % des actions en cours	-00 €	-00 €	-00 €	2 157 €	2 157 €

Considérant qu'une telle délibération devra être prise tous les ans, en vue d'actualiser les montants et l'étalement des charges,

Vu la commission finances du 1^{er} décembre 2021,

Vu l'avis favorable du bureau du 6 décembre 2021,

Il est ainsi proposé :

- **D'affecter les sommes présentées dans les tableaux ci-dessus au titre de la dotation aux provisions des créances ;**
- **De prendre en charge à 100% les actions en cours pour le budget principal, développement économique et Spanc, sur l'exercice 2021 ;**
- **De prendre en charge à 30% les actions en cours pour le budget eau régie, assainissement régie et ordures ménagères, sur l'exercice 2021 ;**

Budgets	Année de constitution	Montant des dotations aux provisions au 31/12/2020	6817 - Dotations aux provisions 2021	7817 - Reprises sur provisions 2021	Montant des dotations aux provisions au 31/12/2021
Budget Principal	2021	42 425,40 €	0,00 €	7 220,40 €	35 205,00 €
Eau régie	2021	2 728,66 €	25 026,34 €	0,00 €	27 755,00 €
Assainissement régie	2021	2 388,15 €	26 869,85 €	0,00 €	29 258,00 €
Ordures ménagères	2021		37 946,00 €	0,00 €	37 946,00 €
Développement économique	2021	11 549,72 €	5 049,28 €	0,00 €	16 599,00 €
Spanc	2021	1 377,82 €	779,18 €	0,00 €	2 157,00 €

- **D'inscrire les crédits nécessaires par décision modificative.**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité les dispositions proposées.

Fait et délibéré le 16 décembre 2021.

**Le Président,
Philippe AUDURIER**

